

Compte rendu des délibérations *de la Séance ordinaire du 30 juin 2017 à 20H00*

L'an deux mil dix-sept, le trente juin, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Jean-François MARIEMBERG, Maire.

Etaient présents : MM. MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric 1^{er} adjoint, BOUS Xavier 2^{ème} adjoint, Mmes LE LOUARN Françoise, LEPAGE Isabelle, CHAPUT Marie-Ange, MM. PETRUZZELLI Nicolas, BUDIN Eric, MALGRAS Jean-Marc, LEDOYEN Jean-Pierre, BECRET Lise.

Absents excusés : JONETTE Marie, MM VENERUCCI David, CAPART François et BLANCHETETE Gilbert

1. Election des délégués de la Commune pour les sénatoriales.

Le maire présente les modalités d'élection des délégués en vue des sénatoriales. Trois postes de titulaires et trois de suppléants sont à pourvoir. Se présentent : MARIEMBERG Jean-François, CLAUDET Eric et LE LOUARN Françoise en tant que titulaires et BOUS Xavier, MALGRAS Jean-Marc et LEDOYEN Jean-Pierre en tant que suppléants.

Sont élus au premier tour :

TITULAIRES

MARIEMBERG Jean-François
LE LOUARN Françoise
CLAUDET Eric

SUPPLEANTS

BOUS Xavier
MALGRAS Jean-Marc
LEDOYEN Jean-Pierre

2. Dispositif pour les cartes nationales d'identité.

Suite à la suppression de la confection du dossier de Carte d'identité dans toutes les mairies, le maire a demandé au sous-préfet de pourvoir disposer d'un terminal permettant de saisir des informations et d'aiguiller les habitants dans leurs démarches en vue de l'obtention d'une carte nationale d'identité.

Le sous-préfet a proposé au maire de l'aider dans l'achat de matériel (micro-ordinateur, imprimante scanner, voire peinture d'un local, achat d'une table et d'une chaise) en lui apportant une subvention au titre de la DETR.

Le maire propose d'acheter un ordinateur. Le taux de subvention est de 40%. Le conseil demande une subvention au titre de la DETR pour réaliser cette opération.

Adopté à l'unanimité.

3. Bilan de l'eau 2016

Le bilan de l'eau est un outil d'information sur la politique de gestion de l'eau de la collectivité.

Chaque année, un rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de distribution de l'eau doit être établi par le maire et présenté au conseil pour approbation.

En 2015, le prix de l'eau a été fixé à 0,65 € le m³. Précédemment, le prix de l'eau était fonction de la consommation par personne. Le conseil a simplifié le calcul du prix de l'eau.

Le prix moyen d'un mètre cube d'eau toutes charges comprises s'élève à : 1,11 € (en tenant compte du prix fixé par la commune (0,65 €), de la redevance anti-pollution (0,35 €), de la location et de l'entretien du compteur).

Les travaux d'enfouissement des réseaux ont permis de préserver la ressource en eau. 43 826 m³ ont été prélevés en 2016 contre seulement 39 485 m³ en 2015 et 53 143 m³ en 2014.

L'année 2016 a été marquée par la découverte de plusieurs grosses fuites qui expliquent cette progression.

Le taux de rendement primaire du réseau est encore de 79.7 % ; ce résultat montre que les travaux de remplacement du réseau d'eau ainsi que les recherches systématiques de fuites sont indispensables pour réduire la perte d'eau et assurer une gestion durable de l'eau.

A noter : l'Agence de l'Eau fixe aux propriétaires de réseaux, un taux de rendement du château d'eau de l'ordre de 80%.

Après une présentation détaillée du rapport, le Conseil adopte le document à l'unanimité.

4. Changement des compteurs au château d'eau.

Les compteurs du château d'eau et au captage ont été posés en 2007. L'agence de l'Eau demande à la commune de vérifier ces compteurs ou de les changer. Le compteur du château d'eau n'est plus très fiable. Celui du captage n'a pas une lecture aisée. Il est proposé de changer ces deux compteurs et de prévoir pour le captage un compteur avec report pour en faciliter la lecture. Un devis a été demandé. Le prix ht du compteur pour le château d'eau est de 800 € celui pour le captage est de 1577 €.

Le conseil accepte les deux devis et demande au maire d'engager la dépense. Les crédits sont prévus au budget de l'eau 2017.

5. Mise aux normes électriques de la station de pompage.

L'armoire électrique de la station de pompage est très ancienne. Pour des raisons de sécurité, il est proposé au Conseil de mettre aux normes cette installation. Un devis de 5 715, 60 € TTC a été présenté par Véolia. Les crédits sont prévus au budget. Adopté à l'unanimité.

6. Acceptation de dons.

Dans le cadre du projet de restauration de l'église d'Allondrelle, un chèque de 100 € a été recueilli. Les donateurs versent cette somme au profit de la Commune avec pour affectation clairement désignée : la participation aux travaux de l'église.

A l'unanimité, le conseil accepte ce don et le porte au compte 10251 « dons et legs en capital ».

7. Ventes des coupes de bois – parcelles 10 à13.

Suite à l'avis favorable de la dernière commission des bois, une vente des coupes de bois des parcelles 10, 11, 12 et 13 est prévue. Le Conseil accepte à l'unanimité cette vente.

Le maire,

JF MARIEMBERG